


Bureau syndical du 29 mars 2017

DELIBERATION N° 2017-03-013

Autorisation de signer le marché de réception, stockage et chargement du verre en région Ajaccienne

Nombre de membres 18			L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la salle de la communauté de communes du Centre Corse située à la citadelle à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Cette réunion faisant suite à une première réunion du vingt et un mars deux mille dix-sept pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le bureau peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
17	5	5	
Présents : Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier et PAJANACCI Jean.			
Absents représentés:			
Absents : Mesdames : SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie et BATESTINI Serena. Messieurs : GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, FAGGIANELLI François, VALERY Jean-Noël, GIORGI François, VIVONI Ange-Pierre, HABANI Yohann et FILONI François.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 03/04/2017 et de la publication de l'acte le: 03/04/2017			
			 <p>Pour le Président, par déléga. Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Le Président expose :

Le marché porte sur la réception, le stockage et le chargement du verre en région ajaccienne.

La Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2017 a décidé d'attribuer le marché à la société CORSE EURO DECHETS, pour un montant de 69 975,00 € HT pour une première période à compter de la date de notification jusqu'au 31/12/2017 reconductible expressément 3 fois 12 mois.

Au vu des crédits disponibles sur la section de fonctionnement article 611 – chapitre 011 – Compte 61.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer le marché de réception, stockage et chargement du verre en région Ajaccienne avec la société CORSE EURO DECHETS, pour un montant de 69 975,00 € HT.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché de réception, stockage et chargement du verre en région Ajaccienne avec la société CORSE EURO DECHETS, pour un montant de 69 975,00 € HT.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.